CAHIER DES CHARGES
CHAMPIONNATS U15, U17 ET U20 EXCELLENCE ET HOCKEY A 3
2021/2022

Le présent cahier des charges a été adopté par le Comité directeur du 30/06/2021, sur proposition de la COCD.

Concernant les compétitions U15, U17 et U20 Excellence gérées par les Zones, deux formats de jeu sont possibles : le format standard et un nouveau format appelé « Hockey à 3 ».
Les Zones doivent proposer à tous les clubs le format « Hockey à 3 » en parallèle du format standard ou en format unique pour les clubs ne pouvant s'engager que dans ce type de format.
Cette première démarche de diversification des formats de pratique a pour objectif de répondre à la diversité des motifs de pratique et par conséquent de favoriser la fidélisation des licencié(e)s en soutenant l'identité club (réduction des recours au dispositif d'association) et l'émergence d'une densité géographique plus forte au moins en ce qui concerne le format « Hockey à 3 ».

Remarque : la planification dense (championnats, PND, etc.) de la catégorie U15A, ne permettra sans doute pas de planifier ces évènements « Hockey à 3 », identifiés comme non prioritaires pour cette catégorie pour cette saison.

Pour 2021/2022 :
La catégorie U15 est composée des années d'âge 2008 et 2007.
- Les joueurs 2009 peuvent demander un sur-classement.
- Les joueuses 2005 et 2006 sont sous-classables.

La catégorie U17 est composée des années d'âge 2006 et 2005.
- Les joueurs 2007 peuvent demander un sur-classement.
- Les joueuses 2002, 2003 et 2004 sont sous-classables.
- Les joueuses Sénior (hors gardiennes de but) sont double sous-classables sous réserve de validation par la DTN.

La catégorie U20 est composée des années d'âge 2004, 2003, 2002.
- Les joueurs 2006 et 2005 peuvent demander un sur-classement.
- Il n'y a pas de modification de la catégorie mais une modification réglementaire permettant le sous-classement des joueurs 2001 en U20 limités à 4 par feuille de match hors mutés 2021/2022
- Les joueuses Sénior sont sous-classables.

Procédure de sous-classement : seuls les clubs sont habilités à effectuer cette demande au moyen du formulaire type téléchargeable sur Hockeynet et qui est soumis à validation fédérale.

Faute de vestiaires séparés pour les hommes et les femmes, il convient de déterminer un créneau horaire pour l'accès aux vestiaires de chacun.

Le nombre maximum de rencontres programmables sur une saison doit avoisiner les :
- 5 formats « Hockey à 3 »,
- 15 formats standard.

Les zones ont la responsabilité d'optimiser les disponibilités de glace pour se rapprocher de ce volume.

L'affichage, la publication des scores et des classements sont obligatoires dans ces catégories.
Les rencontres organisées dans chacun des deux formats ne peuvent être comptabilisées dans un seul et unique championnat.

Les principes généraux du cahier des charges s'appliquent sauf disposition contraire.

Partie 1 : FORMAT STANDARD

L'organisation de ce format de jeu est régie par les règlements fédéraux en vigueur pour la saison 2021/2022 et les règles de jeu IIHF. Le présent cahier des charges vient seulement préciser les possibilités d'organisation des championnats pour ce format par les Zones pour la saison 2021/2022.

Ainsi 3 organisations de championnats sont envisageables à la discrétion des Zones au regard des effectifs des clubs dans l'objectif de favoriser la création d'équipes de la façon la plus dense possible au niveau géographique notamment en réduisant le recours au dispositif d'association. Ces 3 organisations de championnats sont les suivantes :

- **ORGANISATION CLASSIQUE** : La Zone organise des championnats U15, U17 et U20 Excellence indépendants.
- **ORGANISATION HYBRIDE** : La Zone organise des championnats U15, U17 et U20 Excellence indépendants auxquels s'ajoutent un championnat commun U17/U20 Excellence.
- **ORGANISATION EN CATEGORIE UNIQUE** : La zone organise uniquement des championnats U15 et U20 Excellence ce dernier regroupant tous les joueurs U17 et U20 dans une même équipe (club ou association) et un seul championnat.

Dans le cadre du championnat commun U17/U20 Excellence ou d'un championnat catégorie unique U20 Excellence ce sont les règles de sur-classement et de sous-classement relatives à la catégorie U20 qui s'appliquent.

Chaque saison en fonction des choix organisationnels effectués par les Zones quant à l'organisation des championnats U17 et U20 Excellence, une étude sur les possibilités d'organisation d'un événement final national sera lancée par les commissions fédérales (COCD et Commission Jeunes).

Partie 2 : FORMAT « HOCKEY A 3 »

1. Aire de jeu

Aires de jeu de 56x26 à 60x30

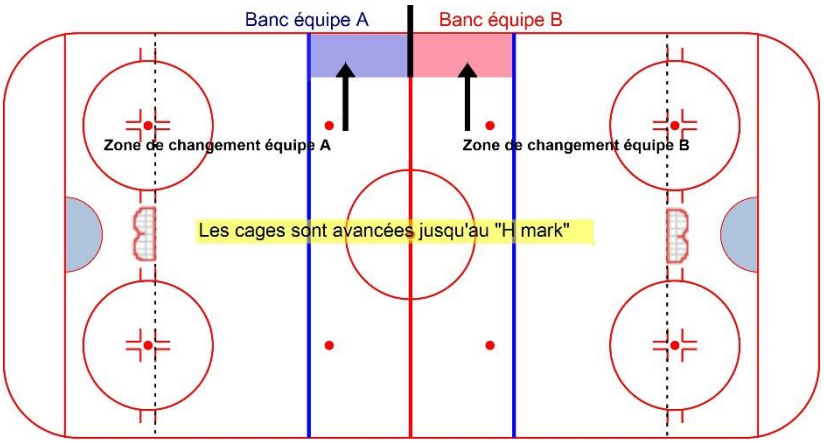

Aires de jeu réduite 30x15 à 40x20

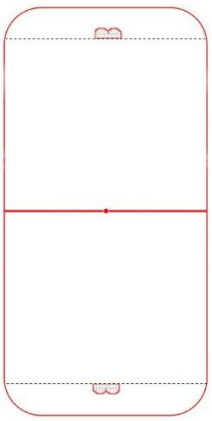

Utilisation de la surface de glace :

- Sur les aires de jeu de dimensions entre 56x26 et 60x30, les matchs se déroulent dans la longueur de la patinoire et les cages sont avancées au « H mark ». Des traçages supplémentaires provisoires matérialisant les nouvelles lignes de but et les zones de gardien peuvent être réalisés.
- Sur les aires de jeu de dimensions inférieures à 56x26 (15x30, 40x20, etc.) les matches se déroulent dans la longueur de la patinoire. Le traçage minimum obligatoire (permanent ou provisoire) est une ligne médiane comprenant un point d'engagement central et des lignes de but à une distance de 3 mètres (minimum) de la balustrade. Des traçages supplémentaires provisoires matérialisant les zones de gardien peuvent être réalisés.
- Quelle que soit les dimensions de l'aire de jeu, celle-ci doit disposer de balustrades et de protection empêchant le palet de sortir aux dimensions réglementaires minimum (cf. Règlement Sportif des patinoires).

2. Rencontres

Le format « Hockey à 3 » prend obligatoirement le format d'un tournoi rassemblant au minimum 4 équipes ce qui représente un volume de glace de 2H15.

Le nombre de matchs qui composent les tournois au regard du nombre d'équipes participantes est à discrétion des Zones avec un plancher minimum de 3 matches par équipe.

Aucun délai minimum n'est requis entre la fin du premier match et le début du second pour une même équipe.

Structuration des compétitions par le Conseil de Zone :

- Il la responsabilité de constituer des regroupements d'équipes cohérents au sein des tournois principalement dans l'objectif d'optimiser les contraintes de déplacement.
- Il peut proposer l'organisation d'un événement final impliquant tous les regroupements d'équipes selon des règles de qualification à sa discrétion définis en début de saison.

Les points dans un tournoi sont distribués de la manière suivante :

- Match gagné : 2 points,
- Match nul : 1 point,
- Match perdu : 0 point.

3. Échauffement

Echauffement sur glace : de zéro à trois minutes maximum, sans palet.

Echauffement hors glace : préconisé en plus de l'échauffement sur glace.

4. Temps de jeu

La durée de chaque match programmé dans le tournoi est de 15 minutes arrêts de jeu non décomptés.

Une réfection de glace doit être effectuée tous les 3 matches.

Remarque : aucune prolongation ou séance de tir au but ne peut être organisée.

5. Formats d'opposition

3 contre 3 plus un gardien de but.

6. Arrêts de jeu, Changements et Mise au jeu

Mise au jeu : un engagement a lieu uniquement au début du match.

Lors d'un arrêt des gardiens, d'un but ou d'un palet sorti de l'aire de jeu, le palet est remis en jeu après que l'équipe adverse se soit replacée :

- Sur les aires de jeu de dimensions entre 56x26 et 60x30, derrière la ligne bleue offensive.
- Sur les aires de jeu de dimensions entre 15x30 et 40x20, derrière la ligne médiane.

Remarque : lorsqu'une équipe sort le palet de l'aire de jeu, un nouveau palet est mis en jeu par l'arbitre dans un espace libre proche de la ligne de but de l'équipe adverse.

Hors-jeu : aucune règle de hors-jeu n'est appliquée.

Dégagement interdit : aucune règle de dégagement interdit n'est appliquée.

Les changements s'effectuent sous forme libre (changements volants).

La substitution du gardien de but pour avoir un joueur de champ supplémentaire est autorisée.

7. Arbitrage

En accord avec la CARJ, l'arbitrage du « Hockey à 3 » s'organise selon deux possibilités :

- Par le club organisateur qui désigne un arbitre de niveau club voir de niveau régional maximum en fonction de ses capacités internes.
- Par un joueur d'une équipe participant au tournoi qui ne joue pas si celui-ci dispose du niveau régional.

Remarques : 1) Un arbitre ne peut officier que s'il présente les critères de qualification requis et qu'il appartient au moins à la catégorie d'âge du tournoi ; 2) Si une équipe souhaite se déplacer avec un arbitre de son choix, celui-ci ne peut être récusé s'il répond aux critères de qualification requis. Dans ce cas, le club visiteur doit en informer par télécopie ou email le club recevant et sa zone au moins 48 heures à l'avance ; 3) L'indemnité par tournoi repose sur la base de la tarification U15 à 2, soit 25€.

8. Composition des équipes

Pour participer à un tournoi, une équipe doit être composée :

- Au minimum de 6 joueurs/joueuses de champ et 1 gardien(ne) de but.
- Au maximum de 12 joueurs/joueuses de champ et 2 gardien(ne) de but.

Remarque : l'objectif est de tendre à un nombre optimal entre 6 et 9 joueurs/joueuses de champ et 1 gardien(ne) de but et de créer une seconde équipe dès lors que l'on dispose de 12 joueurs/joueuses et 2 gardien(ne)s de but.

Le recours au dispositif d'association n'est pas souhaité mais n'est toutefois pas interdit. Il est en revanche limité à 2 clubs. Toute sollicitation de ce dispositif doit faire au préalable l'objet d'un échange avec la Zone et le Cadre Technique National en charge du territoire.

Dans le cas où une équipe ne disposerait plus de gardien(ne) de but à la suite d'une blessure au cours d'un match, les équipes participantes au tournoi doivent palier à celle-ci en prêtant un gardien. Le match se déroule mais est alors déclaré perdu pour l'équipe ne disposant plus de gardien (0 – 5).

En cas de non-respect de l'effectif minimum l'équipe est autorisée à participer au tournoi et peut être complétée par les autres équipes participantes mais ses matches seront déclarés perdu (0 – 5).

Liste de joueurs/joueuses bloqué(e)s : aucune liste n'est mise en place.

9. Pénalités

Mise en échec : les charges avec le corps sont interdites.

Toute pénalité mineure est sanctionnée d'un tir de pénalité.

Toute pénalité majeure est sanctionnée par une exclusion du match en cours.

Toute pénalité de match ou pour le match est sanctionnée par une exclusion du tournoi en cours et donne lieu au déclenchement d'une procédure CIRJ standard.

10. Bordereaux, Licences, Feuilles de match et Fiche Bilan

Les clubs doivent présenter un bordereau de composition d'équipe et l'extrait du logiciel Hockeynet pour preuve de licence des joueurs.

Chaque match du tournoi donne lieu à l'établissement d'une feuille de match.

Le tournoi fait l'objet de fiches bilan.

La transmission des feuilles de match et de la fiche bilan doit se faire via l'adresse « FDM » de chaque Zone. Le non-respect de cette procédure est soumis aux sanctions prévues à l'infraction 4 de l'annexe AS-1.